



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-08

L'an deux mille vingt-deux,
Le 31 mars 2022 à 19 heures,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 23 mars 2022
Date d'affichage : Le 23 mars 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Jean-Pierre FLOUR, Betty BONNAFOUS, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Michel QUANDALLE, Julien DIEU, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Béatrice BOULY donne pouvoir à Philippe LELIEVRE
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Michel QUANDALLE
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Emilie LISSE donne pouvoir à Betty BONNAFOUS
- Sylviane CORNET donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE

14/19
5/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Dominique NAVET est nommé secrétaire de séance.

Convention Territoriale Globale au service du projet de territoire de la CAB

Monsieur le Maire explique la Convention territoriale Globale (CTG) aux membres du Conseil Municipal. La CTG est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place d'actions favorables aux allocataires. La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. La CTG favorise le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. La communauté d'Agglomération du Boulonnais propose aux 22 communes de co-signer la Convention Territoriale Globale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la CTG au service du projet social de territoire de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais. (19 voix)

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209080-20220331-2022_08-DE

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne, le 31/03/2022

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT



Certifié et rendu exécutoire le :

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en sous-préfecture
de Boulogne-sur-mer le, et de la
publication le,

Le Maire 13 AVR. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209080-20220331-2022_08-DE